





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-385**

**Séance publique du**

**18 juillet 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160718- lmc189274-DE-1-1
Date de signature : 19/07/2016
Date de réception : mardi 19 juillet 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : PLAN ORGANISANT LES INTERVENTIONS DE LA VILLE POUR LES RYTHMES  
EDUCATIFS (P.O.I.V.R.E.) - ECOLES ELEMENTAIRES PRIVEES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

Le 18 juillet 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Dominique AUGÉY à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jules SUSINI à Madame Charlotte BENON, Madame Françoise TERME à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Reine MERGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction des animations et de la Jeunesse

**Nomenclature : 8.1**  
Enseignement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JUILLET 2016

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte DEVESA

**Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES**

**OBJET** : PLAN ORGANISANT LES INTERVENTIONS DE LA VILLE POUR LES RYTHMES EDUCATIFS (P.O.I.V.R.E.) - ECOLES ELEMENTAIRES PRIVEES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2002-1249 du Conseil municipal du 16 décembre 2002, il a été décidé la mise en place du Plan Organisant les Interventions de la Ville pour les Rythmes Éducatifs (P.O.I.V.R.E).

Ce dispositif concerne des activités sportives et culturelles assurées par des associations durant le temps périscolaire.

Ces activités s'intègrent dans un projet agréé par le comité de pilotage. La gestion financière du P.O.I.V.R.E relève de la Caisse des écoles pour les écoles élémentaires publiques et de la Ville pour les écoles élémentaires privées. Au titre de l'année scolaire 2016/2017, 6 projets ont été validés sur 6 écoles privées et seront réalisés par 5 associations pour une dépense totale de 12 348 € (*voir tableau ci-joint*).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution de subventions aux associations figurant dans le tableau, joint au présent rapport, au titre du P.O.I.V.R.E dans les écoles élémentaires privées ;

- **DIRE** que la dépense totale en résultant, soit 12 348 € sera répartie de la façon suivante :
  - 4 753 € pour le 1er trimestre 2016/2017, imputée au budget de la Ville pour l'année 2016 compte budgétaire 92213 6574 1682 qui présente les disponibilités suffisantes ;
  - 7 595 € pour les deux trimestres suivants, à inscrire au budget de la Ville pour l'année 2017 – compte budgétaire 92213 6574 1682.

DL.2016-385 - PLAN ORGANISANT LES INTERVENTIONS DE LA VILLE POUR LES RYTHMES EDUCATIFS (P.O.I.V.R.E.) - ECOLES ELEMENTAIRES PRIVEES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Ecoles élémentaires	Porteur de projet	Activités	Nombre Heure	Subvention annuelle	Subvention 1 <sup>er</sup> trimestre	Subvention 2 <sup>e</sup> trimestre	Subvention 3 <sup>e</sup> trimestre
La Nativité	Escrime Pays d'Aix	Escrime	2	1 935,00 €	777,00 €	618,00 €	540,00 €
Le Sacré Coeur	Animation provençale multisports	Multisports	2	2 146,00 €	820,00 €	786,00 €	540,00 €
Sainte Catherine	Compagnie Ainsi de Suite	Théâtre	2	2 964,00 €	1 108,00 €	1 100,00 €	756,00 €
Saint François d'Assise	Animation provençale multisports	Multisports	2	2 146,00 €	820,00 €	786,00 €	540,00 €
Saint Joseph	Taekwondo Pays d'Aix	Taekwondo	2	2 134,00 €	868,00 €	690,00 €	576,00 €
Sainte Bernadette	Auc Escrime	Escrime	1	1 023,00 €	360,00 €	393,00 €	270,00 €
TOTAL			11	12 348,00 €	4 753,00 €	4 373,00 €	3 222,00 €
						7 595,00 €	